

SAINT-FLOUR, le 7 septembre 2020

Monsieur Marc MAISONNEUVE
Président du Syndicat Mixte du SCOT Haut
Cantal Dordogne
Hôtel de Ville
Place Georges Pompidou
15200 MAURIAC

Réf. : MT/MAL n°2020-36

Objet : **Projet de SCOT Haut Cantal Dordogne arrêté par délibération du 11 mars 2020**

SYNDICAT DES TERRITOIRES
DE L'EST CANTAL

SERVICE ENVIRONNEMENT

ZA LA FLORIZANE

15100 SAINT-FLOUR

TÉL. 04 71 60 72 64

FAX 04 71 60 72 09

Copie : Direction Départementale des Territoires du Cantal – Service Connaissance Aménagement Développement - Unité Planification Aménagement Déplacements

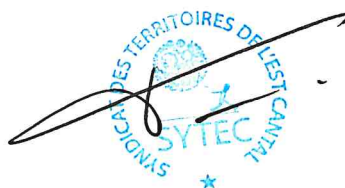
Monsieur le Président,

Par courrier du 15 juin 2020, vous avez transmis au SYTEC, pour avis, le projet de SCOT Haut Cantal Dordogne arrêté par votre comité syndical du 11 mars 2020, comme le prévoient les dispositions des articles L132-7 et suivants Code de l'Urbanisme.

Je vous informe que suite à l'état d'urgence sanitaire et ses conséquences sur le calendrier d'installation de notre nouveau Comité Syndical, nous ne sommes pas en mesure d'établir une délibération dans les délais impartis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Martine TEXIER
Directrice Générale des Services du SYTEC



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL
SYTEC